

Association GALA

LISTE DES HABILITATIONS

En bleu : nouvelles habilitations 2015/2016

En noir gras : habilitations en cours

En italique : habilitations échues

AGREMENT DES ORGANISMES AGISSANT EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

Le 11/04/11 : Arrêté préfectoral qui agréé l'association GALA pour les activités d'ingénierie, sociale, financière et technique.

AIDE A LA GESTION LOCATIVE QUI REMPLACE L'AIDE A L'INTERMEDIATION LOCATIVE

Le 30/06/99 : Convention triennale relative à l'aide forfaitaire à la médiation locative introduite par l'article 40 de la loi d'orientation N° 98-657 relative à la lutte contre les exclusions permettant de bénéficier de l'aide à l'intermédiation locative.

Convention trisannuelle renouvelée le 01/01/05, le 01/01/08 et 01/01/11.

*Le 01/01/14 : **Convention annuelle** relative à l'aide forfaitaire à la médiation locative introduite par l'article 40 de la loi d'orientation N° 98-657 relative à la lutte contre les exclusions permettant de bénéficier de l'aide à l'intermédiation locative.*

Convention renouvelée du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Convention renouvelée du 01/01/2016 au 31/12/2016.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)

Le 14/12/93 : Arrêté préfectoral autorisant l'association GALA à percevoir à compter du 1er janvier 1994, l'Aide Personnalisée au Logement en tiers payant pour ses actions de sous location à titre temporaire à des personnes en difficultés.

ALLOCATION DE LOGEMENT TEMPORAIRE

Le 30/05/95 : Convention avec l'Etat relative à l'attribution de l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

Le 22/08/96 : Arrêté ministériel du 22 août 1996 portant agrément d'Appartements de Coordination Thérapeutique pour les personnes malades du SIDA (Journal officiel du 15 septembre 1996).

Le 08/11/99 : Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrément du 22 août 1996 pour 6 places d'appartements de coordination thérapeutique pour personnes malades atteintes du VIH (J.O. du 11/11/99).

Le 19/06/00 : Arrêté ministériel portant agrément pour 10 places en appartements de coordination thérapeutique pour malades du Sida dans le cadre de l'extension – de 5 à 10 places en appartements – de l'Espace Relais. J.O. du 25/06/2000.

Le 30/04/03 : Passage en CROSS de notre service ESPACE RELAIS, donnant un avis favorable à l'ouverture de 10 places en appartement de coordination thérapeutique et une extension de 6 places supplémentaires.

Le 12/11/03 : Arrêté préfectoral notifiant l'intégration de l'ERG dans le champ des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le 10/03/04 : Arrêté préfectoral portant extension de la capacité de 10 à 11 places des appartements de coordination thérapeutique.

Le 25/01/07 : Arrêté préfectoral portant extension de la capacité de 11 à 14 places des appartements de coordination thérapeutique.

Le 09/12/08 : Arrêté préfectoral portant extension de la capacité de 14 à 16 places des appartements de coordination thérapeutique.

Le 19/03/10 : Arrêté préfectoral portant extension de la capacité de 16 à 20 places des appartements de coordination thérapeutique.

Le 13/12/10 : Circulaire ministérielle portant extension de la capacité de 20 à 22 places des appartements de coordination thérapeutique à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le 01/11/13 : Circulaire ministérielle portant extension de la capacité de 22 à 27 places des appartements de coordination thérapeutique à compter du 1^{er} novembre 2013.

Le 14/12/15 : Arrêté ARS n° 2015/1544 portant extension de la capacité de 27 à 30 places des appartements de coordination thérapeutiques à compter du 1^{er} octobre 2015.

BAUX A REHABILITATION

Le 24/04/92 : Arrêté Préfectoral portant agrément de l'Association GALA au titre de l'Article 11 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 relatif aux baux à réhabilitation.

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPECIALISEE DE COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES DU BAS-RHIN (CCAPEX)

10/07/10 : Arrêté préfectoral relatif à la composition de la CCAPEX.
Titulaire : le Président de GALA ou son représentant

2015/2016 : en attente de renouvellement

COMMISSION LOCALE D'INSERTION (CLI)

Le 30/04/98 : Arrêté préfectoral portant renouvellement de la Convention Locale d'Insertion (CLI) de Molsheim, désignant pour une durée de trois ans le représentant de l'Association GALA.

Le 30/04/98 : Arrêté préfectoral portant renouvellement de la Convention Locale d'Insertion (CLI) de Strasbourg, désignant pour une durée de trois ans le représentant de l'Association GALA.

Le 03/08/98 : Arrêté préfectoral portant modification de la Commission Locale d'Insertion de Saverne, désignant pour une durée de trois ans le représentant de l'Association GALA.

Le 10/03/04 : Arrêté du Conseil Général portant composition de la commission locale d'insertion de Saverne. Titulaire : Daniel STEINBRUNNER, suppléant : Véronique AMET.

COMMISSION DE MEDIATION DALO

Le 09/11/01 : Arrêté préfectoral instituant dans le Bas-Rhin, une commission de médiation pour le numéro unique d'enregistrement selon le code de la construction et de l'habitation, et désignant le représentant de GALA et son suppléant.

Le 28/12/07 : Arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la Commission de Médiation.

Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Martine ARNOLD (Habitat et Humanisme)

Le 28/05/08 : Arrêté préfectoral portant composition des membres de la Commission de Médiation.

Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Martine ARNOLD (Habitat et Humanisme)

Le 26/01/09 : Arrêté préfectoral portant composition des membres de la Commission de Médiation.

Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Martine ARNOLD (Habitat et Humanisme)

Le 29/12/10 : Arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la Commission de Médiation.

Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Audrey FUMANERI (UDAF)

Arrêté préfectoral renouvelé le 02/08/11, le 20/01/12, le 20/02/13, 17/02/14 et le 29/12/14 portant composition des membres de la Commission de Médiation DALO.

Titulaire : Claude RATZMANN, 1^{er} Vice-Président de la commission et Président par intérim de février 2013 à février 2014.

Suppléant : Rachid AMRANI (ASF67)

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Le 30/11/99 : Arrêté préfectoral portant délimitation du Bassin d'Habitat de la Communauté Urbaine de Strasbourg et Création de la Conférence Intercommunale du Logement – désignant le représentant de l'association GALA au titre des associations agréées.

CONSEIL REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH) ANCIENNEMENT CDH PUIS CRH

Le 22/04/93 : Arrêté préfectoral portant désignation, pour une durée de trois ans, du Président Claude RATZMANN, comme membre titulaire et du Directeur Daniel STEINBRUNNER comme suppléant du Conseil Régional de l'Habitat (CRH) au titre des associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Le 31/08/00 : Arrêté préfectoral portant constitution d'une commission spécialisée au sein du CDH avec désignation des représentants de GALA.

Cette Commission est chargée d'émettre au nom du CDH, un avis consultatif sur toutes les demandes de financement pour démolition ou changement d'usage de logements locatifs sociaux.

Le 26/01/00 : Arrêté préfectoral portant composition du Comité permanent au sein du CDH (Comité Départemental de l'Habitat) chargé d'émettre un avis sur toute création, dissolution ou modification de compétences des organismes HLM ou demandant à exercer leur activité dans le département.

Le 25/06/02 : Arrêté préfectoral modifiant la composition du Conseil Départemental de l'Habitat et nommant pour 3 ans, comme représentant du 3ème groupe au titre des associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement : Claude RATZMANN, titulaire, et Daniel STEINBRUNNER, suppléant

Le 20/02/04 : Arrêté préfectoral procédant au renouvellement du Bureau du CDH. Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Daniel STEINBRUNNER.

Le 20/02/04 : Arrêté préfectoral modifiant la composition du comité permanent du conseil départemental de l'habitat. Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Daniel STEINBRUNNER.

Le 08/06/11 : Arrêté préfectoral procédant au renouvellement des membres du CRH : Titulaire : le Président de GALA ou son représentant

Le 01/01/15 : Création du nouveau Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Suite à un appel à candidature, le Président de GALA (ou son représentant) a déposé sa candidature au CRHH ainsi qu'au Bureau et à la Commission chargée de la Coordination et de l'évaluation des PDALHPD.

Le 23/02/16 : Constitution du CRHH Alsace - Champagne Ardenne – Lorraine conformément aux articles R362-5 et R362-7 du Code de la Construction. Suite à un appel à candidature, GALA a déposé sa candidature comme suit :

Titulaire : Claude RATZMANN Suppléant : Sami BARKALLAH
au CRHH ainsi qu'au Bureau et à la Commission d'Hébergement et accès au logement

COREVIH

Le 28/09/07 : Arrêté préfectoral relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH). Titulaire : Marie-Odile BRASS Suppléants : Véronique MARTIN et Daniel STEINBRUNNER

Le 28/09/11 : Arrêté préfectoral relatif au renouvellement du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH). Titulaire : Marie-Odile BRASS Suppléants : Véronique MARTIN et Daniel STEINBRUNNER

DROIT DE RESERVATION DU PREFET (DRP)

Le 05/10/93 : Arrêté préfectoral habilitant l'association GALA à proposer aux bailleurs sociaux des candidats au titre du droit de réservation préfectoral dans le cadre du Règlement Départemental d'Attribution (RDA).

Le 04/10/00 : Habilitation à proposer aux bailleurs sociaux, des candidats qui sont éligibles au titre du contingent relevant du Droit Réservataire du Préfet (DRP).

EMPLOI JEUNE

Le 02/06/98 : Convention de développement d'activités pour l'emploi des jeunes relative à la création de deux postes de travail aidés par l'Etat : un agent de communication et d'accompagnement Sida et un agent de proximité (Contrats Emploi-Jeunes).

EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION ET DU DROIT AU BAIL

Le 21/05/99 : Arrêté préfectoral portant agrément de l'association GALA au titre des dispositions de l'article 9 de la loi N° 90-449 du 31 mai 1990, Loi BESSON permettant de bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation et du droit au bail.

LOI DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Le 28/01/99 : Arrêté préfectoral portant agrément de l'Association GALA au titre des dispositions de l'article 40 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

LOI RELATIVE A LA SOLIDARITE ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

25/06/08 : Arrêté préfectoral relatif à la composition des commissions départementales chargées d'examiner la situation des communes qui n'ont pas atteint leur objectif en matière de logements sociaux.

Titulaire : Le Président de GALA, à défaut son représentant

OBJECTEURS DE CONSCIENCE

Le 15/09/97 : Convention relative à la mise à disposition d'appelés objecteurs de conscience.

OPUS 67

Le 28/02/02 : Arrêté préfectoral portant constitution du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Aménagement et de Construction « OPUS 67 » nommant par décision préfectorale, Daniel STEINBRUNNER - Directeur de GALA, administrateur.

Le 05/07/05 : Arrêté préfectoral portant constitution du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Aménagement et de Construction « OPUS 67 » nommant par décision préfectorale, Daniel STEINBRUNNER - Directeur de GALA, administrateur.

Le 23/01/07 : Arrêté préfectoral portant renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Aménagement et de Construction « OPUS 67 » nommant par décision préfectorale, Daniel STEINBRUNNER, Directeur de GALA, administrateur.

Le 20/03/15 : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration d'OPUS 67 désignant Marie-Odile BRASS, Directeur Adjoint de GALA, administrateur en remplacement de Daniel STEINBRUNNER.

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD EX PDALPD)

*Le 12/12/00 : Arrêté portant composition des instances de suivi et d'exécution du PDALPD.
Comité de pilotage : chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du PDALPD – assure le portage politique et définit les orientations.*

Le 17/09/02 : Arrêté préfectoral portant modification de la composition des instances du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), nommant entre autres, les représentants au titre « d'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées » :

Pour le COMITE DE PILOTAGE : Claude RATZMANN, titulaire et Daniel STEINBRUNNER, suppléant

Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du PDALPD et en assure le portage politique, en définit les orientations et en établit le bilan annuel d'exécution.

Pour le BUREAU EXECUTIF : Daniel STEINBRUNNER, titulaire et Marie-Odile BRASS, suppléant

Le Bureau exécutif est chargé d'arrêter les décisions et d'assurer le suivi du PDALPD en s'appuyant sur l'équipe technique du plan.

Le 27/02/09 : Arrêté préfectoral portant modification de la composition du comité de pilotage du PDALPD, notamment entre autres, les représentants au titre des « associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées » :

Titulaire : Claude RATZMANN

SIAO

08/09/10 : Assemblée Générale constitutive.

Titulaire : le Président de GALA ou son représentant

Membre du Conseil d'Administration : Sami BARKALLAH

